

Save et vous

BULLETIN
D'INFORMATIONS N°23
Octobre 2024



EN BREF

- La rentrée est synonyme de travaux pour le Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents. Des chantiers de restauration de la végétation rivulaire ont démarré à l'automne sur la Save amont, la Lieuze amont et la Boulouze.

- Le syndicat était présent au salon « les Pyrénéennes » à Saint-Gaudens, les 19 et 20 septembre. Les agents ont pu échanger avec le public présent lors d'une conférence sur l'entretien et la gestion des cours d'eau, ainsi que sur le stand du COTERRA où était présentée l'exposition « Des agricultures pour des paysages vivants ».

- Lors du dernier Comité Syndical, le Président, les délégués et les agents, ont rendu hommage à Mme Eliane MARSIGLIO, décédée le 23 août dernier. Elle était Maire d'Encausse et élue à la communauté de communes Bastides de Lomagne, et membre assidue du Comité Syndical et du Bureau depuis 2020. Le nouveau Maire d'Encausse, M. Cédric GUYON a intégré le Bureau du syndicat.



SOMMAIRE

- Page 2 : Les systèmes d'endiguement

Articles disponibles sur le [site internet](#)

LA PHOTO DU MOIS

La forme du lit, la structure des berges, la nature du fond et des habitats, ... constituent des caractéristiques hydromorphologiques. La Save, fait l'objet d'un suivi régulier via le protocole Carhyce (caractérisation hydromorpho-logique des cours d'eau) qui permet d'obtenir des résultats afin de mettre en oeuvre et suivre les actions de restauration des cours d'eau. Ce dernier a été réalisé en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération de Pêche 31.



© Julien Barthes - OFB

LE CHIFFRE DU MOIS

131 : C'est le nombre de ponts qui sont entretenus par le syndicat dans le cadre du programme 2024. Cet entretien consiste à un débroussaillage des abords de ponts ainsi qu'un abattage d'arbres menaçant de tomber. Ces travaux sont effectués en régie, via l'équipe sur le terrain, pour le secteur médian, et par l'entreprise Actiforest pour les secteurs amont et aval.



AGENDA

- 19 novembre : Formation en ligne « L'état et les pressions des masses d'eau superficielles », par la Direction Départementale des Territoires (DDT) 31 et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- 22 novembre : Réunion du Comité Eau « Retour d'expérience : été 2024 » par la DDT 31
- 22 novembre : Webinaire « Les enjeux quantitatifs de la ressource en eau », par le SAGE Vallée de la Garonne
- 28 et 29 novembre : Colloque « Hydrogéologie : relation eaux souterraines - milieux aquatiques » par l'Association Demain Deux Berges à Gramat (46)
- 6 décembre : Réunion des services GEMAPI par la DDT 31 à Roques (31)

Le Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents

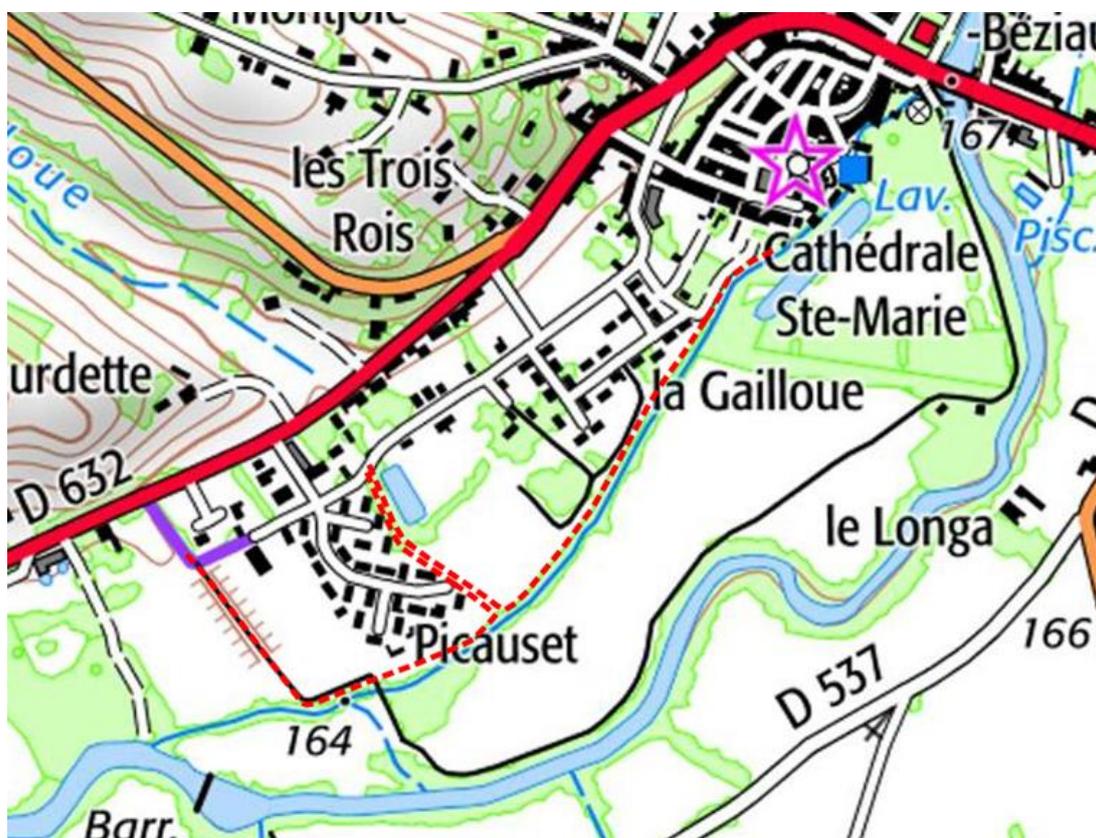


LES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

FIN DE L'ÉTUDE DES TROIS POTENTIELS SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

Depuis 2018, le Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents est compétent en matière de « GEMAPI » : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Dans le cadre de cette nouvelle compétence, le syndicat est responsable des ouvrages de protection des populations appelés « systèmes d'endiguement ». Dès 2019, le syndicat a lancé une étude destinée à identifier les ouvrages protégeant des populations sur l'ensemble du bassin. A l'issue de cette étude, trois ouvrages ont été retenus et étudiés de manière plus approfondie afin de se prononcer sur leur classement ultérieur.

Fin décembre 2023, le bureau d'études missionné a rendu ses conclusions vis-à-vis des trois potentiels systèmes d'endiguement étudiés : Lombez, Samatan et Saint-Paul-sur-Save. Après analyse des résultats hydrauliques et des coûts des travaux nécessaires à un éventuel classement, le comité syndical qui a eu lieu le 4 décembre 2023, a décidé de classer uniquement l'ouvrage de Lombez, comme système d'endiguement. Ce système protège les cités de la Ribère et des Castors. Le niveau de protection retenu est la crue décennale moins 5 cm pour garantir la stabilité des ouvrages. Ce niveau correspond à une hauteur d'eau de 3,62 m à l'échelle limnimétrique de Lombez apposée sur le pont face à la mairie. Ces digues ont une longueur de 1 315 m.



QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE ?

En tant que « Gémapien », le SYGESAVE est responsable des ouvrages constituant un système d'endiguement jusqu'à son niveau de protection, dans le cas de Lombez Q10-5cm. Ce niveau est déterminé par les modélisations hydrauliques, il correspond à une crue qui a une probabilité de 10% de survenir chaque année. Le syndicat sera aussi responsable de l'entretien, des inspections périodiques et des travaux. Des astreintes seront mises en place, afin que les agents du Syndicat puissent surveiller les digues lors d'une crue jusqu'au niveau de protection, en étroite collaboration avec la commune de Lombez.

POUR LES RIVERAINS PROTÉGÉS PAR CE SYSTÈME :

Aucun changement particulier pour ces riverains. Ils font désormais partie de la zone protégée par le système d'endiguement. C'est-à-dire qu'ils sont hors d'eau jusqu'au niveau de protection des digues.



POUR LA COMMUNE DE LOMBEZ :

Le maire reste responsable de la sûreté et de la sécurité publiques au titre de ses pouvoirs de police et doit prévenir les inondations et les ruptures de digues. Le plan de communal de sauvegarde, activé par le Maire en cas de crise (risque naturel ou technologique), sera modifié pour intégrer ces ouvrages.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉCHÉANCES ?

Le dossier réglementaire est en cours d'instruction. Une fois l'autorisation préfectorale reconnaissant comme légal ce système, des travaux de remplacement ou de restauration de deux clapets anti-retour, seront réalisés. Le SYGESAVE va également renforcer la couverture du bassin versant amont avec des nouvelles stations de suivi type « Vigicrue » qui seront installées fin 2024, début 2025.

RÉUNION PUBLIQUE À SAMATAN

Une réunion d'information sur le risque inondation, co-organisée par la commune de Samatan et le Syndicat, s'est déroulée le 7 octobre dernier. Cette réunion s'adressait aux administrés du centre-ville de Samatan, concernés par le risque inondation. Elle a rassemblé une vingtaine de personnes : élus communaux, riverains, représentants du Syndicat des eaux de la Barousse du Comminges et de la Save (SEBCS) et du SYGESAVE.

Pour compléter l'introduction de M. LEFEBVRE, Maire de Samatan et de M. DUPOUX, Président du SYGESAVE, un film de quelques minutes intitulé « Des territoires mieux préparés aux inondations : c'est possible » a été projeté.

Flaurine POPEK, référente « inondation », au sein du SYGESAVE a ensuite présenté un diaporama reprenant notamment :

- Le vocabulaire spécifique aux inondations et au milieu rural ;
- Des éléments réglementaires sur les digues de protections, ainsi qu'une synthèse des travaux engagés par le Syndicat ;
- Des retours d'expériences sur la crue de janvier 2022
- Les actions envisagées
- Des éléments d'urbanisme.

Dans le cadre de son « Plan d'actions inondation » le Syndicat prévoit d'engager plusieurs opérations, notamment sur la commune de Samatan, comme l'implantation d'une sonde de niveau sur le canal qui permettra d'alerter en cas de crue, la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations pour les administrés qui le souhaitent.

De son côté, la commune de Samatan a investi dans deux pompes qui pourront être mises à la disposition des habitants lors d'une inondation de leur habitation.

Un temps d'échanges enrichissant entre les participants, qui ont pu faire part de leur vécu, s'en est suivi.



A VOIR, A LIRE, A DECOUVRIR...

- Pour en savoir plus sur le [protocole Carhyce : caractérisation hydromorpho-logique des cours d'eau](#)
- Pour en savoir plus sur le [Plan de Prévention du Risque Inondation de Samatan](#)
- Pour en savoir plus sur comment [réduire la vulnérabilité des maisons face aux inondations](#)

SUIVEZ-NOUS



Profil [Facebook](#)



Page [Facebook](#)

Page [Instagram](#)



Site [internet](#)

Pour [s'abonner](#) ou [se désabonner](#)
à notre [newsletter](#)

SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS

Secteur amont : Mairie annexe 31230 L'ISLE-EN-DODON - 05 61 94 09 54 / 06 88 76 87 43

Secteur médian : La rente 32130 SAMATAN - 05 62 62 05 68 / 06 07 55 02 96 / 06 45 93 59 01

Secteur aval : 1 bis Rue du Parc 31530 LEVIGNAC - 05 61 85 83 10 / 06 07 66 92 21